

Biens spoliés par l'Empire ottoman aux Arméniens

Avec la question des biens spoliés aux Arméniens , soit par l'Empire ottoman, soit par des sujets ottomans particuliers, se pose d'abord en premier lieu la question de la traduction des documents, titres de propriété de maisons, terrains, commerces .., se pose, en premier lieu , le problème de la traduction des titres de propriété , la plupart du temps rédigés en ottoman.

Voici des adresses de traducteurs :

vartents@gmail.com 06 12 12 05 33

<http://www.alpis.fr/traduction-assermentee-paris/>

<http://www.nbtraduction.fr/>

<http://www.teleworldservices.com/fr/traductions/76/traduction-ottoman#>

Nous en ajouterons d'autres au fur et à mesure qu'elles nous seront communiquées.

TRANSCRIPTION
FORMULAIRE PN 128 XR
OFFICE DE L'ÉMIGRATION

NOM: CHAKOZIAN ou KATZIAN,
PRÉNOM: ANTONI,
Père: GREGOIRE,
Mère: YVONNE.

Date de naissance: 14 Juillet 1916,
Lieu de naissance: A. M. A. L. I. E.,
Origine: Arménienne,
État Civil: Célibataire.

LIEU D'IMMIGRATION.

Ville: MARSEILLE.
Quartier: Rue Pasteur 30, 88.

Le présent acte est inscrit sur les registres de l'État Civil.
 En foi de quoi, le présent acte lui a été
 délivré le 7 Décembre 1933.
 (Ces deux ministères tel
 l'indiquent)
 signé:
 Illisible.

*En pour duplication de la signature
 approuvée par les autorités françaises
 Lyon, le 2 Octobre 1933
 pour le chef
 L'Agent Régional de l'Immigration
 Illisible*

POUR TRANSCRIPTION CONTREME
 LYON, LE 2 Octobre 1933
 24825
Illisible

source : google.fr